



Compte rendu du conseil municipal du 10 février 2 011

Présents : ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – CAZENAVE M – GOUTY M – GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Absent excusé : ESTEBAN P : *procuration à PIOCH JL*

Absente : BERRETTE S

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 10 décembre 2010. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

I Renouvellement contrat AVH (Ateliers Vallée de l'Hérault)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat avec AVH pour la propreté du village. Cette association d'handicapés intervient une fois par semaine. Le montant de cette prestation est de 565 € HT par semaine. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce renouvellement.

II Renouvellement contrats CUI (Contrat unique d'insertion) au service technique

Monsieur le Maire propose de renouveler les 2 contrats CUI (contrat unique d'insertion) au service technique pour une durée d'un an à raison de 30 h hebdomadaires rémunérées au SMIC. Ces emplois bénéficient d'une aide de l'Etat. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition pour ces contrats.

III Renouvellement de 3 emplois contractuels au secrétariat, à l'agence postale communale, à l'accueil

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir 3 emplois contractuels :

- 1 emploi au secrétariat de mairie pour une durée hebdomadaire de 30 h, pour 1 an à compter du 17 mars 2011 jusqu'au 16 mars 2012, pour palier au surcroît d'activité en l'absence d'un agent en maladie longue durée ;
 - 1 emploi à l'agence postale communale pour une durée hebdomadaire de 35 h, pour 1 an à compter du 17 mars 2011 jusqu'au 16 mars 2012 ;
 - 1 emploi à l'accueil mairie pour une durée hebdomadaire de 25 h, pour 3 mois, à compter du 16 février pour le remplacement d'un agent en maladie.
- Le conseil municipal à l'unanimité adopte le maintien de ces emplois.

IV Mutation licence de boisson du café

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission du gérant du café «L'Escampette », il convient de muter la licence de boisson appartenant à la commune au nouveau gérant. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette mutation.

V Etat des restes à réaliser 2010 à reporter au budget 2011

Monsieur Bedos présente l'état des restes à réaliser du budget communal 2010 à reporter au budget 2011. Ce sont les crédits non utilisés en 2010 à reporter sur le budget 2011, afin de régler les factures de l'école et du restaurant scolaire avant le vote du budget.

Opération : restaurant scolaire et école

- DEPENSES : montant 89 000 € - RECETTES : montant 100 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet état.

VI Exonération de la redevance de location de bail emphytéotique pour 2011

Monsieur le Maire propose au conseil d'exonérer de la redevance de location de bail emphytéotique pour 2011 pour les viticulteurs, suite à la crise viticole toujours présente. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette exonération.

VII Renouvellement convention assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Conseil Général

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec le conseil général et la commune pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour un montant de 407.20 € par an. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

VIII Affaire Deterpigny (immeuble menaçant ruine 12 Grand Rue)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les consorts Deterpigny ont fait appel de la décision du tribunal pour la liquidation de l'astreinte. Il convient de désigner un avocat et un avoué pour défendre la commune. Le conseil

municipal à l'unanimité désigne Maître Margall avocat et la SCP D'Avoués CAPDEVILLA VEDEL-SALLES pour défendre la commune.

IX Questions diverses

1) Clôture du budget du lotissement « Les tonneliers »

Monsieur le Maire informe le conseil que le percepteur demande au conseil de clôturer le budget du lotissement les Tonneliers terminé en 2006. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette clôture.

2) Choix du musicien pour le repas offert par la commune pour le 3^{ième} âge.

Monsieur le Maire informe le conseil que le repas offert par la commune pour le 3^{ième} âge aura lieu le samedi 12 mars 2011. Il propose de choisir le musicien Gérard Montford « SAXO » pour l'animation (montant 500 €). Les inscriptions se feront à la mairie. Le conseil municipal adopte ce choix à l'unanimité.

3) Convention d'adhésion au service médecine du centre de gestion

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention d'adhésion au service médecine avec le centre de gestion pour la visite médicale des agents. Le conseil adopte cette convention à l'unanimité.

X Informations

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'une restructuration de l'intercommunalité est en cours (agglos – communauté des communes), et que la commune de Neffiès doit se positionner par rapport à cette restructuration. Monsieur le Maire demande au conseil d'émettre leur souhait. Le conseil municipal à l'unanimité, émet le vœu d'intégrer l'intercommunalité de Pézenas pour les motifs suivants :

- viticole : terroir de Pézenas,
- proximité géographique
- économiques : les commerces, médecins, radiologues...
- carte scolaire : collège, lycée,
- rattachement au SICTOM de Pézenas pour les ordures ménagères
- organisation des secours : Centre des Pompiers de Pézenas, clinique.
- facilité de liaisons routières,
- service public : perception.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30.